

**GROUPE CRIT**

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**(Assemblée Générale Mixte du 7 Juin 2024 – 13<sup>ème</sup> résolution)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**EXCO PARIS ACE**  
76-78 Rue de Reuilly  
75012 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**(Assemblée Générale Mixte du 7 Juin 2024 – 13<sup>ème</sup> résolution)**

Aux actionnaires

**GROUPE CRIT**

6 Rue Toulouse Lautrec  
75017 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Jérôme Mouazan

EXCO PARIS ACE



Emmanuel Charrier